

<http://pierre-alainmillet.fr/Une-nouvelle-majorite-a-faire>



Conseil de métropole du 27 juillet 2020

Une nouvelle majorité à faire fonctionner

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 27 juillet 2020

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Vous nous proposez une nouvelle organisation de la direction politique de notre métropole et nous soutenons votre démarche. Nous avons l'expérience de ces conseils métropolitains sans fin, où plus personne n'écoute, mais où la plupart des délibérations sont adoptées à l'unanimité, et où les moments qui intéressent les médias sont souvent ceux où un élu se sert d'un sujet pour faire le buzz sur une actualité politique, même si nous étions quelques uns à faire des efforts d'animation, jusqu'à pousser la chansonnette, ce que nous avons fait avec notre ex-collègue par ailleurs mon homonyme, Marylène Millet.

Cette délibération, en accordant à la commission permanente une délégation générale de tout ce qui n'est pas obligatoirement délibéré en conseil, propose un bouleversement du fonctionnement de notre conseil. Nous y sommes prêt en souhaitant qu'il permette d'avoir un débat politique plus riche, plus argumenté, plus concret aussi, permettant aux citoyens de mieux comprendre les politiques métropolitaines, leurs objectifs comme leurs contraintes.

Vous faites avec cette délibération le choix d'un modèle qu'on peut qualifier de régional. Beaucoup de régions fonctionnent ainsi, comme la région Auvergne-Rhône-Alpes, mais dans un contexte où les distances, du Cantal au Rhône par exemple, espacent nécessairement les réunions. Il faut noter que des départements de gauche fonctionnent différemment, comme l'Isère ou le Val de Marne.

Cependant, nous sommes partant en insistant sur deux points

[-] les débats du conseil de métropole ne peuvent se limiter à ce que la loi rend obligatoire, le budget, le compte administratif, le pacte de cohérence métropolitain, etc... Il faut donc que nos politiques publiques, dans tous les domaines, fassent l'objet de délibérations d'orientations contraignantes pour l'exécutif en terme d'objectifs et de moyens.

[-] le fonctionnement de la commission permanente doit être transparent pour tous les groupes politiques, y compris les groupes qui sont peu nombreux dans cette commission. Il faut donc que le flux des dossiers étudiés soit connu des groupes, en tout cas des groupes de la majorité [1], avant d'être validé en commission permanente, afin de leur permettre d'alerter sur une délibération pour laquelle ils souhaitent un débat public en conseil.

Avec ces deux remarques, nous voterons cette délibération.

[1] j'ai ajouté ce "en tout cas" pour insister sur la question pratique du travail dans la majorité. En séance, les droites n'ont retenus que la deuxième partie, avec les habituelles piques antisoviétiques, assez amusantes de la part de Gérard Collomb qui s'y connaît bien en matière de "polit buro" !